

18/03/2019

## COMITE SYNDICAL DU 25/02/2019

### PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants

L'an deux mille dix-neuf 25 février à 19 heures, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ABSENTS</i>
BAS CHERAN				
	<u>DELETRAZ</u>	<u>BRUNO</u>		X
	<u>BONNET</u>	<u>GUILLAUME</u>	Vote X	
	<u>BOUVIER</u>	<u>EUEDES</u>		X
	<u>LACOMBE</u>	<u>JEAN PIERRE</u>	Vote X	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>EDITH</u>	Vote X	
	<u>JACOB</u>	<u>JULIEN</u>		Excusé
	<u>BOUVIER</u>	<u>SERGE</u>		X
	<u>BERNARD GRANGER</u>	<u>SERGE</u>		X donne pouvoir à Alain MOLLIER
	<u>BLANC</u>	<u>PIERRE</u>		Excusé
	BOUCHET	STEPHANE		X
	KRATTINGER	PHILIPPE		X
	ROSSILLON	JEAN LUC	Vote X	
	VUACHET	ANDRE		X
	BACHELARD	CHRISTIAN		X
	RICHARD	PASCALE		Excusée
	CHATEL	BERNARD		X
MOLLIER	ALAIN	Vote X		

	TRANCHANT	YOHANN	Vote X	
MOYEN CHERAN				
	<u>MARTIN</u>	<u>JEAN CLAUDE</u>	Vote X	
	<u>DELORME</u>	<u>NOELLE</u>	Vote X	
	<u>PETIT</u>	<u>SERGE</u>	Vote X	
	<u>LAMOUILLE</u>	<u>ALAIN</u>		X
	<u>PERDRIX</u>	<u>MARIE LUCE</u>	Vote X	
	<u>REY</u>	<u>GILLES</u>	Vote X	
	<u>PERCEVEAUX</u>	<u>MICHELLE</u>		Excusée
	<u>BRUSSOL</u>	<u>LAURENT</u>		X
	<u>REY</u>	<u>JACQUES</u>	Vote X	
	FAVERON	MICHEL	Vote X	
	ABEL	FRANCOIS	Vote X	
	BILLET	THIERRY		X
	MUGNIER	GUY		X
	PITTE	ALAIN		X
	FRANCOIS	GILLES		X
	DEL GATTO	LAURENT	Vote X	
	BOLLARD	ALAIN		X
LAVIGNE DELVILLE	FRANCOIS		X	
HAUT CHERAN				
	<u>CHASSOT</u>	<u>ALOIS</u>		X
	<u>DUPERIER</u>	<u>PIERRE</u>		Excusé
	<u>FRESSOZ</u>	<u>JEAN PIERRE</u>		X
	<u>REGAIRAZ</u>	<u>DAMIEN</u>	Vote X	X
	<u>BERTHOUD</u>	<u>LUC</u>		X
	<u>BOULNOIS</u>	<u>VINCENT</u>		X
	<u>HEMAR</u>	<u>PIERRE</u>		
	<u>DARVEY</u>	<u>ALBERT</u>	Vote X	

	<b>CHAREYRE</b>	<b>HUGUES</b>		X
	GERARD	PIERRE	<b>Vote X</b>	
	DELHOMMEAU	ERIC		X
	BONNIEZ	ANNICK		X
	RENOIR	MARION		X
	ARMENJON	FRANCOIS		X
	GAMEN	PHILIPPE	<b>Vote X</b>	X
	VENTURINI	JEAN MARC		X
	VINCENT	ADELINE		X
	CAILLE	LOUIS		X

Le Président, Serge PETIT, ouvre la séance.

Il précise qu'il n'y aura pas de délibérations ce soir, mais qu'il s'agit de présenter dans le détail le programme d'actions du SMIAC pour la période 2019-2022 car demande a été faite de clarifier certains points du programme d'action. Demande a également été faite d'intégrer des actions relevant de la compétence GEMAPI sur les affluents du versant du Semnoz. Un point concerne la CLE de financement du SMIAC.

M. PETIT excuse les différents absents (M. BERNARD-GRANGER, M. BLANC, M. DUPERIER.

### **1. SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Luc ROSSILLON est élu secrétaire de séance.

### **2. Approbation du Procès-verbal du 26/09/ 2018**

M. Serge PETIT demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 11/04/2018.

Pas de remarques.

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **3. Concertation autour du Programme Pluriannuel d'Investissement 2019-2022**

En introduction du P.P.I. du SMIAC 2019-2022, Régis TALGUEN technicien au SMIAC, présente les éléments sur lesquels est basé ce programme d'actions à savoir :

- Les objectifs du SDAGE et des grands Enjeux sur le bassin versant du Chéran,

- Les enjeux du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau RMC présenté lors de la commission géographique Haut-Rhône du 28/01/2019 à Chambéry.

✓ **Les enjeux du 11<sup>ème</sup> Programme :**

« Sauvons l'eau » 2019-2024 : 2,6 milliards d'euros pour le bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique. Le nouveau programme « Sauvons l'eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour 6 ans.

Fort de plus de 2,6 milliards d'euros de capacité d'intervention, il priorise les actions et investit là où il y a urgence pour améliorer la qualité de l'eau, économiser la ressource, restaurer le caractère naturel des rivières et zones humides et garantir la solidarité en faveur des territoires ruraux.

Dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, le programme consacre 40% du montant total des aides à l'adaptation au changement climatique.

Pour qu'une action soit éligible au financement de l'Agence de l'Eau elle devra :

- o **Etre inscrite au Mesure Programme De Mesures** sur la masse d'eau
- o **Avoir une approche globale bassin versant de la compétence GEMAPI :**  
*argumentaire, animation, instance de concertation*
- o **Pour le financement de l'Entretien :** Avoir un programme pluriannuel de gestion BV récent et sous réserve de l'engagement d'opérations prioritaires.
- o **Pour l'Hydrologie : Financement même au-delà du strict réglementaire**

Le technicien rappelle les objectifs de bon état écologique pour les masses d'eau du bassin versant :

Objectifs d'état		
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectifs bon état
FRDR533	Nant d'Aillon	2021
FRDR10099	riviere la Néphaz	2021
FRDR10999	le Grand Nant	2021
FRDR11619	ruisseau de Bellecombe	2021
FRDR532a	Le Cheran du Barrage de Banges a la confluence avec le Fier	2027
FRDR532b	Le Cheran de sa source au Barrage de Banges	2027
FRDR10169	ruisseau de Saint-Francois	2027
FRDR10412	ruisseau des Eparis	2027
FRDR11294	ruisseau des Grands Clos	2027
FRDR11706	ruisseau le Dadon	2027

**Rappel des Grands enjeux du SDAGE 2016-2021 sur le bassin versant du Chéran :**

**Rappel des Grands enjeux du SDAGE 2016-2021 sur le bassin versant du Chéran :**

- *Rétablissement du Transport Solide (continuité sédimentaire)*
- *Restauration & préservation des espaces de bon fonctionnement de la rivière (Hydrogéomorphologie)*
- *Rétablissement de la continuité écologique (Seuil Aumône, ouvrages affluents)*
- *Hydrologie (Etude Volumes Prélevables et Plan de Gestion de la Ressource en Eau, (anticipation du changement climatique etc.)*

**Rappel des Grands enjeux du SDAGE 2016-2021 sur le bassin versant du Dadon :**

- *Restauration & préservation des espaces de bon fonctionnement de la rivière (Hydrogéomorphologie)*
- *Rétablissement de la continuité écologique*
- *Hydrologie (lien Etude Volumes Prélevables et Plan de Gestion de la Ressource en Eau, Nappe Madrid)*
- *Pollutions (accidentelles, via les réseaux d'eaux usées et pluviales)*
- *Eaux Pluviales Urbaines*

### **Le Programme Pluriannuel d'Investissement est composé :**

➤ **D'actions déjà financées (INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT 2) :**

Le SMIAC est le chef de File du programme Eau-Concert 2 commencé en septembre 2018 pour une durée de 3 années (Fin décembre 2021).

Les arrêtés de subventions sont obtenus.

Plan de financement de la programmation :

		Coût Total Projet	Taux Subvention :	Subv. FEDER
France	SMIAC	1 154 561,80 €	85%	981 878,23 €
Italie	BIM	401 786,00 €	85%	341 518,00 €
	REGION PIEMONTE	493 536,00 €	85%	419 505,00 €
		<b>2 049 883,80 €</b>		<b>1 742 901,23 €</b>

➤ **D'actions non encore financées, éligibles au 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau dans la perspective de la signature d'un Contrat Multithématiques :**

*M. Jean-Claude Martin demande ou en est l'avancement du projet ?*

*Il est précisé qu'il y a un retard important dans la programmation du SMIAC du fait du vote du budget 2018 minimaliste ne permettant pas au SMIAC d'atteindre les objectifs fixés lors du dépôt du dossier INTERREG.*

*Le SMIAC est à un taux de réalisation de 3% alors que les partenaires Italiens ont d'ores et déjà un taux de réalisation de 50%.*

*M. Serge PETIT alerte sur l'inquiétude légitime de nos partenaires concernant l'avancement du SMIAC. En effet, suite à la réunion de cet été avec l'Autorité de Gestion (Région AURA), il nous a été confirmé que si le SMIAC n'est pas en mesure de réaliser son projet en 2019, il y a une quasi-certitude que le projet EAU-CONCERT 2 soit déprogrammé, et donc que chaque partenaires (Italiens compris) doivent rembourser les fonds FEDER déjà perçus.*

*Madame Marie-Luce PERDRIX alerte sur les difficultés rencontrées par les porteurs de projets dans le versement des fonds FEDER, et que cela nécessite d'avoir de la trésorerie pour palier à ces retards.*

## A Sur la thématique « PI » de la compétence GEMAPI :

Le décret digue du 12/05/2015, impose au GEMAPIEN, le recensement et la définition sur son territoire de ses digues et systèmes d'endiguement, ainsi que la définition du niveau de protection.

Sur le bassin versant du Chéran, l'inventaire des digues fait apparaître 9 digues recensées par les services de l'état, toutes de classe C (< 3000 personnes protégées).

Cette classification en classe C impose au GEMAPIEN

N°	Nom	Commune	Cours d'eau	Propriétaire	Longueur (m)	Hauteur
1	DIGUE AFFLUENT (PARRIERE) RUISSEAU GRAND PRES EPERNAY	SAINTE-REINE EPERNAY	Ruisseau des Grands Prés	SAINTE-REINE EPERNAY	275	1,5 m
2	RUISSEAU DE SALLE DROITE EPERNAY	SAINTE-REINE EPERNAY	Ruisseau de Salle Droite	SAINTE-REINE EPERNAY	250	<1,5 m
3	CHERAN RD AMONT PONT LA COMPOTE	LA COMPOTE	Chéran	LA COMPOTE	700	4 m
4.1	CHERAN RG PLAN EAU CHATELARD	LE CHATELARD	Chéran	LE CHÂTELARD	1000	
4.2	CHERAN RG BASE LOISIRS LESCHERAINES	LESCHERAINES	Chéran	LESCHERAINES	1200	3 à 4 m
5	DIGUE RUISSEAU DE SAINT MARTIN	LESCHERAINES	Nant de Saint Martin	LESCHERAINES		
6	TEFAL	RUMILLY	Dadon	RUMILLY	250 m	2,5 à 3 m
7	Z.I de BALVAY	RUMILLY	Nant Bore	RUMILLY	700 m	2 m
8	Z.I de BALVAY	RUMILLY	Nant Bore	RUMILLY	700 m	1,56 maxi

### Prévisionnel du SMIAC :

1. Etudes géotechniques, en 2020-2021 : **80 K €**
2. Etudes de Danger = définir le niveau de protection des digues ou systèmes d'endiguement et mise en place d'un plan de gestion : **50 K€**

Choix du niveau de protection défini par le GEMAPIEN en fonction des enjeux ; ceci en concertation avec les communes concernées.

3. Provisionnement de Travaux sur Digue : **50 K€ / an à partir de 2022**
4. Etude / Travaux versant du Semnoz : **96 K€/an à partir de 2019**

## **B Sur la thématique « GEMA » de la compétence GEMAPI :**

### **GESTION DES PLANTES INVASIVES :**

---

**Financée dans le projet INTERREG Eau-Concert2.**

Etat des lieux et stratégie amont - aval établie.

Partie amont du Chéran essentiellement de petits massifs de Renouée (S<50m<sup>2</sup>)

Objectifs :

Eradication sur le cours principal du Chéran d'Ecole au Pont de Banges, ainsi que sur les affluents des Bauges et certains affluents sur partie Haut-Savojarde.

Poursuite de la Technique du criblage-concassage qui a très bien fonctionnée lors de la phase de travaux réalisée en 2015 (aucune repousse des matériaux).

**Budget : 420 000 € HT sur la période 2019-2020.**

**Financement FEDER 72%.**

### **MORPHOLOGIE / ESPACES DE MOBILITES :**

---

Ruisseau de la Néphaz à Rumilly :

Etude de restauration d'un espace de mobilité sur le ruisseau de la Néphaz à Rumilly, (Parking Michelstadt) en 2020.

Travaux prévus en 2021.

**Budget : Etude 9000 € HT**

**Travaux 18 500 € HT**

### **SENTIER RIPISYLVE :**

---

Le sentier a été créé en 2008 par le SMIAC. Actuellement il est fortement dégradé.

Depuis le SMIAC a réalisé de nombreux autres travaux sur ce secteur (Diversification piscicole, effacement du seuil Nestlé...)

La restructuration et le prolongement de ce sentier seront effectués et de la médiation sera mise en place pour communiquer sur les actions du SMIAC et sur les milieux sur ce secteur.

**Budget : Etude 2019 : 10 000 € HT / Travaux : 2020 : 30 000 € HT Financement FEDER 72%.**

*M. Jean-Claude Martin précise que sensibiliser sur les actions du SMIAC est une chose mais que sensibiliser les habitants aux espaces naturels est très importants.*

*Il fait part de son expérience au début du Contrat de rivière avec le sentier de randonnée mis en place le long du Chéran. Il pense qu'à l'époque cela n'avait pas été assez ambitieux et qu'il faudrait monter en gamme en termes de signalétique etc.*

*Il cite l'exemple de la réserve du bout du Lac.*

## **ETUDE MULTITHÉMATIQUES DADON :**

---

Le sous bassin versant du Dadon est une priorité du SDAGE et de son Programme de Mesures. Il cumule beaucoup de problématiques concernant :

- La qualité de l'eau (pollutions accidentelles, pollutions via le réseau d'eaux pluviales)
- La ressource en eau (assecs importants), alimentation en eau potable/captage de Madrid dans sa nappe d'accompagnement,
- Continuité écologique (nombreux ouvrages problématiques)
- Problèmes morphologiques (nombreux secteurs anthropisés, bétonnés etc.)
- Problème d'inondation sur la zone d'activité à Rumilly/ gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant

**Etude lancée en 2019 pour un montant estimatif de 60 000 €.**

**Financement de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 74 : 80%**

**Provisionnement dans le P.P.I. de 100 000 € / an en 2020, 2021 et 2022.**

## **CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE :**

---

### **Seuil de l'Aumône :**

Objectif SDAGE et Programme De Mesures.

L'Étude en cours par le cabinet SAGE Environnement (60 000 €HT). Financement Agence de l'Eau.

**Travaux prévus en 2019/2020 pour 400 000 € HT (Estimatif)**

**Financement Agence de l'Eau : 80% (voir 100% si arasement total !!)**

### **Seuil de Bellevaux :**

Contexte : Sur ce site, présence d'un pont routier interdit aux poids lourds et passage à gué situé juste en amont emprunté par les grumiers desservant le vallon de Bellevaux.

Présence de deux seuils en mauvais état perturbant la continuité écologique et sédimentaire, qui plus est en mauvais état.

Il s'agit d'un point stratégique concernant le transit sédimentaire sur le Chéran.

Des apports de matériaux par des glissements sont réguliers.

Fiche-action issue de l'étude de définition des espaces de mobilités.

Contenu des travaux : suppression des seuils et du passage à gué, changement du pont

Une co-maitrise d'ouvrage est à trouver car multi-acteurs (Communes de Jarsy, Ecole, ONF, SMIAC, Forestiers privés...)

Objectif : Rendre transparent un ouvrage à la continuité écologique (Sédiments) dans le but de rétablir le transit sédimentaire.

**Etude 2020 : 48 000 € HT Travaux 2021 : 460 900 € HT. Financement Agence de l'Eau : 80%**

*M. Philippe GAMEN intervient pour préciser que ce point est problématique depuis de nombreuses années et qu'il n'a jamais pu aboutir faute d'un maître d'ouvrage des opérations. Il précise que le seuil de Rière Bellevaux n'est pas la seule problématique mais*

que l'ensemble des ponts du vallon est problématique de par leurs états pour le trafic routier et notamment des grumiers.

A chaque changement de Préfet, ce dossier est remis à l'ordre du jour sans jamais voir le jour.

## **RESSOURCE EN EAU :**

---

### ***Etude Volumes Prélevables / PGRE***

L'étude dont le cahier des charges était déjà prêt en 2018 sera lancée en 2019, sur une durée de deux années.

#### **1. DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES :**

- La quantification des ressources superficielles naturellement existantes et de leur évolution au regard du changement climatique aux horizons 2027 et 2050
- La réalisation d'un bilan des prélèvements, des besoins en eau par usages et estimation de leur évolution aux horizons 2027 et 2050 ;
- L'estimation de la sensibilité des milieux via la détermination d'une plage de débits biologiques et la quantification de l'impact des prélèvements ;
- La détermination de débits objectifs d'étiage, de débits de crise renforcée, de niveau piézométrique d'alerte, niveau piézométrique de crise renforcé en concertation avec le comité de suivi ;

#### **2. PROPOSER UN PROGRAMME D' ACTIONS ET DES SCENARII DE REPARTITION ENTRE USAGES :**

- Mission de concertation pour proposer une répartition des prélèvements entre les différents usages,
- Définition d'un programme d'actions pour réduire l'impact des prélèvements sur la ressource et réduire les éventuelles tensions sur la ressource

**Coût estimatif de l'étude : 120 000 € HT**

**Financement : Agence de l'Eau, Conseil Départemental 74 : 80 %**

*M. Jean-Claude MARTIN intervient concernant cette étude et son inquiétude concernant le fait qu'il avait participé (la Communauté de communes du Pays d'Alby) il y a une dizaine d'années à une étude sur la ressource en eau concernant le captage de Chautagne.*

*Ces travaux permettraient de capter l'eau de la nappe de Chautagne située en nappe profonde du Rhône, et de limiter le captage sur la ressource en eau superficielle de tout l'Albanais. Il faut se mettre autour de la table pour décider de lancer les travaux !*

*Il a le sentiment que l'on « refait » cette étude et se pose la question de sa pertinence.*

*Le SMIAC précise que cette étude de l'Eau en Chautagne est en lien avec l'étude Volume Prélevable mais est complètement différente car le diagnostic porte sur l'ensemble du bassin versant et aborde des sujets non abordés comme Quel débit minimum laisser pour la rivière pour garantir le bon état écologique ? Quel va être l'évolution de la population ? Quels ont les prélèvements etc.*

M. le DGS de Grand Chambéry réagit concernant les assecs connus sur le Chéran et la Leysse, et rapporte des inquiétudes du Préfet de Région qui a échangé avec M. DANTIN sur le fait qu'il pourrait être amené un jour à fermer la centrale nucléaire de Saint-Vulbens sur le Rhône en cas de sécheresses plus sévère dans le cas où le Rhône ne serait plus en mesure de diluer les rejets thermiques de la centrale.

### **HYDROMORPHOLOGIE :**

---

#### **Projet des Iles du Chéran :**

Le technicien fait un rappel de l'historique du secteur :

- Il s'agit d'une plaine de divagation historique Chéran
- 1980-1990 : 1 000 000 m<sup>3</sup> matériaux extraits du lit de la rivière.
- En fin exploitation, création de 4 plans d'eau (3 rive gauche et un rive droite) + digues, ayant eues pour conséquences :
  - L'Incision du lit du Chéran de plusieurs mètres
  - Dignes refaites au fil des crues,
  - Début 2000 SMIAC intervention d'urgence avec la réalisation de 5 seuils pour stopper l'incision du lit.
- 2010 : Travaux de renaturation de l'espace de mobilité du Chéran pour diminuer les pressions sur les berges et le lit.
- 2016 : réalisation d'une étude post- travaux qui met en avant une incision du lit à l'aval du seuil ainsi qu'un délitement du seuil situé à la confluence avec le Nant d'Aillon
- 2018 Étude BIOTEC pour la reprise du seuil à la confluence du nant d'Aillons. L'étude définit les travaux à entreprendre sur le seuil de la confluence avec le nant d'Aillons. Elle alerte sur le mauvais état du seuil situé plus en aval au niveau de la digue du plan d'eau du Châtelard avec la nécessité d'engager des travaux rapidement. La modélisation hydraulique de tout le secteur met en évidence l'absence de débordements en Crue Centennale mais la présence d'énormes force tractrices sur les digues laissant présager des risques de détériorations des digues et donc potentiellement de travaux d'entretien sur ces dernières.

#### **Objectifs 2019 :**

- Travaux de restauration du seuil de la confluence avec le nant des Aillons, et stopper l'incision à l'aval.
- Etude sur le seuil aval au niveau de la digue du plan d'eau du Châtelard.

**Travaux 2019 : 771 975 €**

**MO Phase 1 + Etude 2019 (phase 2) : 147 000 €**

**Travaux 2020/2021 (provisionnement) : 3 000 000 € TTC**

**Financement AERMC 80%**

M. Jean-Pierre LACOMBE espère que lors de la réalisation des travaux ce ne soit pas les entreprises qui ont massacré la rivière qui soient retenues pour la réalisation des travaux de restauration.

Marie-Luce PERDRIX pose la question et si l'on ne fait rien que risque-t-il de se passer ? que risque-t-on ?

M. Damien REGAIRAZ intervient pour informer que les élus de l'Agglomération Chambérienne ont besoins de détails sur ces différents projets sur les îles du Chéran. Il précise qu'il a déjà donné des éléments de réponse mais propose qu'une présentation détaillée de la part du SMIAC soit faite. Il demande quel serait le résultat si on ne faisait rien ?

Le SMIAC précise qu'il y a un risque que la situation se dégrade, que les deux seuils soient détruits, qu'il y ait une érosion du fond du lit de la rivière, entraînant un sapement accentué des digues et que des brèches se fasse dans la digue du plan d'eau du Châtelard...et de plus le risque d'érosion régressive du lit vers l'amont n'impacte la future passerelle Picot !

La réalisation des travaux sur les seuils et la restauration de l'espace de mobilité notamment en rive droite côté la commune de La Motte en Bauges permettront d'enlever des contraintes hydrauliques sur les digues et de diminuer les coûts d'entretien de ces dernières.

M. MARTIN se pose la question est-ce-que l'on peut concrètement tout réaliser dans ces délais ?

M. Serge PETIT répond que oui que tout sera mis en œuvre pour cela.

Mme PERDRIX fait part de son sentiment que l'Homme passe son temps à déplacer les cailloux du lit de la rivière pour qu'elle aille ou on veut lui dire d'aller.

M. PETIT précise qu'aujourd'hui il y a une solidarité rive droite / rive gauche et amont/aval. Sur le Haut Chéran, on va laisser la rivière éroder rive droite (coté la Motte), pour diminuer les contraintes et retrouver un fonctionnement le plus naturel possible. Cela correspond à la doctrine du 11 ème programme de l'AE.

#### **RESEAU DE MESURE OPTIMISE :**

---

- **Hydrologie (Lien avec l'Etude Volume Prélevables) :**

Equipement de deux sites :

- Ancien barrage d'Alby par une échelle limnimétrique dans le but de mieux connaître les débits de crues - estimatif : **5 000 € HT**  
Pas de financement.
- Installation d'une station limnimétrique en fermeture de bassin versant sur la commune de Rumilly pour mieux connaître les étiages et les crues sur le Bas-Chéran, en lien avec l'Etude Volumes Prélevables.

**Etude en 2019 : 12 000 € HT**

**Acquisition, installation mise en fonctionnement de la station en 2020 : 43 000 € HT**

**Financement INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT 2 : 72%**

- **Suivi de la qualité des milieux :**

Mise en place d'un monitoring optimisé faisant suite à la diagnose écologique (Julien Bergé, 2013-2015).

Etude en cours (Scimabio Interface, 30 000 € HT) de définition du positionnement et du nombre de stations sur le bassin versant.

**Mise en place du suivi en 2019 et 2020 60 00 € / an.**

**Financement INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT 2 : 72%**

## **ZONES HUMIDES :**

---

Contexte : La compétence Zones Humides fait partie de la compétence GEMAPI. Un inventaire des ZH a déjà été réalisé en 2008 dans le cadre du Contrat de Rivière.

Dans le cadre du Contrat de Rivière, seules quelques zones humides ont fait l'objet de travaux de restauration et d'entretien par les communes alors maîtres d'ouvrages.

Cet inventaire vieillissant doit faire l'objet d'une mise à jour et d'un travail de priorisation des actions. Seront ensuite formalisés des plans de gestion en vue de l'exécution des premiers travaux en 2021 - au maximum en régie par l'Equipe Rivière du SMIAC.

Cette étude est prévue au budget 2019 pour une période de deux années 2019-2020.

**Le coût de cette étude a été estimé à 101 000 € HT.**

**Financement de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 74 : 80%**

## **ENTRETIEN DES MILIEUX :**

---

### **Equipe Rivière 2019 :**

Il est rappelé que le Chef d'équipe rivière a été embauché le 02/04/2018. Son poste est financé à 100% dans le cadre du projet INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT 2.

M. Serge PETIT rappelle que l'équipe rivière est le cœur du projet INTERREG-ALCOTRA. Il précise que nos partenaires Italiens (Région Piémont et BIM Dora Baltea) se structurent pour mettre en œuvre ce même type d'équipe pour gérer leurs rivières. Des actions de formations et d'échanges entre les équipes sont prévues dans le cadre de la coopération.

En 2019 il est prévu l'embauche de deux Parcours Emploi Compétences (PEC), voir même envisagé l'embauche d'un troisième mutualisé avec le PNR du Massif des Bauges.

**Les tâches et missions de cette équipe seront : La gestion au quotidien de la rivière sur le terrain**

- Conformément aux plans de gestion des boisements des berges,
- Gestion des pièges à embâcles, pièges à graviers...
- Réalisation de travaux de protections de berges
- Entretien courant des digues
- Gestion des Zones Humides

**Concernant les plans de gestions des cours, le technicien rappel :**

L'existence d'un plan de gestion sur le Chéran et ses principaux affluents (Grand Nant, nant de Bellecombe, Néphaz) datant de 2014 et non encore réalisé, identifiant les secteurs à enjeux et priorisant les actions à mener. Cette étude avait été réalisée par le Bureau d'études GREN.

Concernant le reste des affluents, des plans de gestions réalisés en interne par le SMIAC existent et sont régulièrement mis à jours.

L'équipe rivière sera à même de mener à bien ces plans de gestions.

Un Déclaration d'intérêt Générale devra être mise en place dès 2019 pour justifier de l'emploi d'argent publique sur les parcelles privées.

Il est également précisé que lors des ateliers de travail suite à la commission géographique Haut-Rhône, l'entretien des berges est à nouveau soutenu financièrement (30 à 40%) par l'Agence de l'Eau (sur des périodes de 2 à 3 années maximum) sous certaines conditions.

Les syndicats de rivière devront en contreparties engagées des actions prioritaires et importantes sur leur territoire (restauration hydro morphologique, continuité, études volumes prélevables etc.)

**En 2019 nécessité d'investir dans du matériel (132 000 € - dont 90 000 € pris en charge dans le programme INTERREG)**

- 1 camion (3 places),
- 1 broyeur,
- Un cheval de Fer, tronçonneuses, etc.

Il y a la nécessité de trouver un local technique à louer pour cette équipe qui reste à trouver (Budget location estimé à 18 000 € pour 9 mois en 2019).

*M. Serge PETIT pose la question d'une réflexion à avoir au sein du SMIAC concernant une éventuelle acquisition lorsque l'on voit le coût annuelle d'une location.*

*M. Jacques REY demande à avoir des précisions concernant l'impact financier des embauches liées à l'équipe rivière.*

*M. le Président précise que ceci sera débattu lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire que l'ordre du jour est la présentation des actions du PPI du SMIAC.*

*M. REY précise qu'il ne veut pas entrer dans le détail mais qu'il faudra bien trouver des économies.*

*M. PETIT précise que des économies ont été faites car depuis les derniers échanges, la quasi-moitié des actions ont été relayées au-delà de 2022.*

*M. PETIT précise que le niveau de contribution qui va être demandée au Grand Annecy sera d'1€ par habitants du Grand Annecy.*

*M. le Directeur Général du Grand Chambéry intervient pour préciser :*

*Pour rappeler le contexte :*

*L'Etat a prélevé à l'Agence de l'Eau de l'argent pour financer toutes autres choses que la thématique de l'Eau. En d'autres termes cela veut donc dire que l'Etat n'est pas capable de financer des actions qu'il a prévues et qu'il prend l'argent à ceux qui paient la contrevaletur à l'Agence de l'Eau.*

*La GEMAPI c'est de la loi, et ce sera peut-être dans les statuts du SMIAC demain matin, cela ne fait pas de difficulté.*

*Il précise que la commande des élus du Grand Chambéry c'est le moins de fonctionnement possible pour favoriser l'investissement qui a du sens pour les collectivités, et pense que le Grand Annecy n'aura pas de difficulté à les rejoindre sur cette ligne.*

*Il précise que les EPCI perdent beaucoup d'argent de la part de l'Etat.*

*La démarche du SMIAC est intelligente, cohérente tout ce que l'on veut mais une chose est sûre c'est que demain nous aurons encore moins de moyens financiers.*

*Il va falloir que nos élus fassent des choix pour prioriser un certain nombre d'actions. Il prend l'exemple de la suppression de la taxe d'habitation qui chaque année augmentait de l'ordre de 300 K€ / an sur Grand Chambéry. Nous ne les aurons plus, et probablement qu'Annecy non plus.*

*Au prochain mandat, les élus auront des choix à faire qui n'ont plus été fait depuis plus de 10 à 15ans : on fait la rivière, on fait les digues, on fait ou on ne fera pas le PGRE !*

*Il cite qu'il va falloir pour alimenter les Bauges, chercher de l'Eau à Saint-Jean de la Porte car il y a des problèmes de pollutions chroniques sur les captages des Bauges ! On arrive dans des problématiques importantes ! on sera donc très loin des zones humides, il va falloir faire des choix !*

*M. Jean-Pierre LACOMBE intervient pour préciser que cela est vrai pour toutes les collectivités, c'est une certitude.*

*M. PETIT intervient en réponse au DGS de Grand Chambéry que dans les documents produits par le SMIAC, la cotisation de Grand Chambéry au SMIAC sera de l'ordre de 60 à 70 K € / an, pour un investissement dans les îles du Chéran de l'ordre de 3 Millions d'€, avec des frais de fonctionnement incompressibles pour arriver à faire ces investissements.*

*M. COUDIERE (DGA Environnement Grand Annecy) prend la parole et précise, qu'ils se sont basés sur les documents joints à la convocation pour analyser la prospective financière.*

*Il précise que la commande politiques du Grand Annecy a leurs services est identique à celle de Grand Chambéry (favoriser l'investissement et diminuer le fonctionnement).*

*M. COUDIERE, après analyse des documents constate :*

- D'une manière générale, les investissements correctement financés pour la période 2019-2022, avec un reste à financer pour les collectivités de l'ordre de 2,1 M d'€.*
- Sur la prospective, le reste à charge sur l'investissement évoluera de 130 000 € en 2019 à 240 000 € en 2022.*

- Pour ce qui est du fonctionnement, les actions sont correctement financées pour la période 2019-2022, notamment les charges de personnels d'un coût de 258 000 € pour un reste à charge de l'ordre de 150 000 €.

Après 2022, ces charges de personnels ne sont plus beaucoup financées (40 000 €) et ces charges passent d'un coût de 313 000 € pour un reste à charge de 273 000 €.

Pour résumer :

- En 2019 vous aurez besoin de 150 000 € de personnel + 130 000 € pour l'emprunt.
- En 2020 il faudra 273 000 € de personnel + 214 000 € d'emprunt.

Il y a donc une très forte augmentation qui va peser sur les collectivités, ce qui n'est pas soutenable.

M. Laurent DELGATO et M. Jean-Luc ROSSILLON interviennent à leur tour pour préciser que le travail qui sera réalisé par l'équipe rivière sera du travail de prévention et d'anticipation de problèmes, que c'est une forme d'investissement !

M. COUDIERE précise qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la légitimité de cette équipe, qu'elle est bien financée jusque fin 2020 et ensuite il y a un manque de visibilité sur les aides financières à partir de 2021.

Régis TALGUEN informe que les subventions sur les postes ont volontairement été très pessimistes car seuls les aides financiers de l'INTERREG ont été inscrits.

Il faudra travailler avec l'Agence de l'Eau sur les aides dans le cadre de la signature d'un contrat multithématiques. L'agence de l'eau dans son 11<sup>ème</sup> programme finance les postes au travers des actions d'où l'urgence de construire le contenu de ce Contrat Multithématique.

Le Président précise que le SMIAC essaie vraiment de faire pour le mieux avec l'ensemble des messages que les différentes collectivités me font passer.

Jacques REY dit qu'il ne faut pas que l'on pense que vous avez mal travaillé.

Serge PETIT répond que tout le monde a intérêt à ce que ce programme d'actions passe car les enjeux et les risques sont bien là même si on ne fait rien ! Il précise qu'il y a eu un très gros travail de priorisation de fait plus de la moitié des actions ont été repoussées après 2022 d'autres ont été intégrées (Etude et travaux versant Semnoz) et de gros efforts ont été faits pour ce qui concerne la maîtrise des frais de fonctionnement. Lors de la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire prévue pour le 06/03/2019, nous nous attarderons davantage sur les coûts, les subventions, etc. la réunion de ce soir étant davantage de présenter le contenu de ce programme d'actions.

Jacques REY intervient pour préciser qu'actuellement l'Agence de l'Eau a sauvé son budget pour les 2 années à venir, mais cela reste toujours un peu « le flou artistique », il ne faudra pas embaucher en DCI ou de titulaires le temps de l'INTERREG, même si cela est regrettable en soi.

M. PETIT précise que les agents qui seront recrutés le seront en Parcours Emplois Compétence, pour un CDD d'une année renouvelable une fois, ce qui n'engage pas sur le long terme.

Mme. PERDRIX intervient pour préciser que le travail fait ce soir est très complet, et que ce qui est compliqué et paradoxal c'est que l'Agence de l'Eau nous dit il faut faire tout un tas de choses pour que l'on soit bien, sur lesquels le SMIAC s'est basé pour construire son programme d'actions.... Et qu'au final on n'est pas encore sûr des financements, et qui plus est, dans un contexte budgétaire compliqué pour les agglomérations.

Elle fait part de son questionnement à la vue des sécheresses et des inondations qui vont arriver, des actions prioritaires pour le territoire concernant des actions peuvent ne pas l'être pour l'Agence de l'Eau. On est donc je pense tous mal à l'aise, il pour faire des choix.

Elle fait part de sa crainte au cas où une action non identifiée dans la prospective devienne prioritaire en cours de réalisation de ce programme d'actions.

M. PETIT répond qu'il s'agit d'une prospective, qu'il n'y rien de figé dans le marbre et que le programme d'actions sera revu et débattu chaque année.

Mme PERDRIX demande si une autre stratégie ne serait pas envisageable, c'est de prioriser 2 ou 3 chantiers dont on est sûr de leur efficacité, et de monter un programme d'actions après 2020 ?

M. PETIT répond que dans le contexte actuel le message de l'Agence de l'Eau concernant son 11<sup>ème</sup> programme est on ne peut plus explicite : « Les premiers arrivés seront les premiers servis » autrement dit, dans ce contexte de budgets contraints, les premiers à signer un contrat auront des aides financières et plus vous arriverez à la fin du 11<sup>ème</sup> programme et moins vous aurez de probabilité d'obtenir des aides financières. Si l'on perd 2 à 3 années il sera encore plus difficile d'aller chercher des aides auprès de l'Agence.

M. MARTIN rejoint M. PETIT sur ce point (vision globale du projet) mais il exprime son doute (à la vue du programme d'actions pour 2019 et 2020), sur le fait que le SMIAC soit en capacité à tout lancer dès 2019.

M. REGAIRAZ propose que pour le Débat d'Orientation Budgétaire, un travail de priorisation pour dans un premier temps réaliser les actions de sécurisation pour être « dépenalisé » en cas de problème, et ensuite secondairement les actions dites de « fleurissements ».

Il s'exprime son doute à ce que l'équipe du SMIAC (aussi performante qu'elle soit) soit en mesure de lancer dès le vote du budget, tout ce qui a été présenté ce soir.

Lancer des marchés de travaux pour 2 à 3 Millions d'€ de travaux en 2020 en pleine période électorale, paraît difficile.

M. GAMEN demande combien de temps dure un Contrat Multithématiques.

Il précise que ce programme d'actions est très ambitieux et qu'il y a beaucoup d'actions en 2019 (notamment des études) et donc de travail à réaliser (travail sur les cahiers des charges, l'analyse des offres, et le suivi des études qui demandent beaucoup de temps).

Il se demande s'il y a les moyens humains (ingénierie, technicité suffisante au sein du SMIAC pour pouvoir mener à bien ces opérations ?

M. PETIT précise que ce sont des contrats de 3 ans et qu'au budget 2019 il est prévu l'embauche d'un chargé de mission pour venir renforcer l'équipe du SMIAC

M. Jacques REY précise qu'il faut prioriser les actions mais en fonction des moyens que l'on peut mettre dedans. C'est ça le problème.

Nous pouvons mettre tant d'argent, et avec cet argent on voit ce que l'on peut faire avec.

Mme PERDRIX dit qu'elle voit deux options :

- ✓ Soit on essaie de faire passer le budget tel quel et ça risque d'être compliqué,
- ✓ Soit on priorise et on fait 2 voire 3 actions pertinentes, et on attend d'y voir plus clair. Malgré le fait que tout ce qui a été présenté ce soir est intéressant, cohérent, tout le monde n'est pas convaincu que tout soit prioritaire.

M. ROSSILLON intervient et dit qu'il a l'impression que l'on a l'impression de se retrouver une année en arrière au moment du vote du budget et que si ce n'est pas le SMIAC qui réalise ces travaux, ce sera aux EPCI.

Il dit que nous avons tous dans nos EPCI des projets, dont les financements sont incertains, et ce n'est pas pour cela que les projets sont abandonnés.

M. PETIT répond que c'est ce que le SMIAC a fait, car l'année dernière nous étions à 16€ / habitants du bassin versant et aujourd'hui on est tombé à 11,60 € comme cela avait été entendu par les EPCI lors des différentes rencontres avec les Présidents des Agglomérations.

Gilles REY intervient pour d'une part demander un comparatif des coûts sur le Fier, ou une étude est en cours. Deuxièmement, l'année dernière le SMIAC demandait 16€/ habitant et aujourd'hui il n'en demande plus que 11,60€ ; il a l'impression qu'on lui demande encore de baisser. Pour lui il faudra que l'on se fixe une limite basse et haute, car à faire de plus en plus d'économies, on risque de ne plus rien faire du tout.

Gilles REY s'interroge car nous travaillons sur une rivière et l'on ne parle jamais du poisson, or le SMIAC avait fait une diagnose écologique il y a deux années sur ce sujet.

Régis TALGUEN revient sur un point du diaporama qui n'a pas été présenté concernant le monitoring optimisé qui est la suite du travail réalisé par Julien Bergé qui a mené cette diagnose. Ce monitoring consiste à faire un suivi fin en positionnant un réseau de stations pour suivre le plus efficacement possible la qualité de l'Eau en analysant tous les compartiments physiques de la qualité de l'eau, la physico-chimie sur l'eau, les sédiments, les débits, la thermie, en passant par la biologie (invertébrés, diatomées, poissons).

M. COUDIERE en réponse à M. REY précise que pour le Contrat de bassin Fier et Lac, c'est le SILA qui porte les études à l'échelle du bassin versant et ce sont les agglomérations qui portent l'aspect opérationnel.

A ce jour une seule action a été inscrite au budget, à savoir la suppression d'un seuil sur la rivière du Laudon.

L'Agence de l'Eau remet aujourd'hui en question ce Contrat de Rivière (le bilan mi-parcours arrivant), ce qui implique des incertitudes concernant le financement des actions inscrites dans ce Contrat.

## **SENSIBILISATION / COMMUNICATION :**

---

*Dans ce volet financé dans le cadre du Projet INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT2 (et donc financées à hauteur de 72%) regroupe différentes 38 250 € en 2019 et en 2020*

- **Habitants :**

- **Journal de la rivière :**

- Réalisation et édition de trois journaux sur la période 2019- 2020.

- Budget prévisionnel 2019 : 9 100 € TTC.**

- Budget prévisionnel 2020 : 14 105 € TTC**

- **Fête de la rivière Sauvage :**

- Réalisation de deux fêtes de la rivière, une en 2019 pour la labellisation du Chéran en Site Rivière Sauvage, et une autre en 2020.

- Budget prévisionnel 2019 : 8 500 € TTC.**

- Budget prévisionnel 2020 : 8 500 € TTC.**

- **Médiation Passe Poisson ancien Barrage Alby :**

- Réalisation et installation d'un panneau de sensibilisation concernant la passe à poisson à Alby et le système de vidéo comptage, en, lien avec la Mairie d'Alby concernant l'historique du site.

- Budget prévisionnel 2019 : 2 000€ TTC, pas de financement.**

- **Guides des riverains :**

Un ensemble de guides à destination des riverains sont prévus, sous forme de fiches pratiques elles aborderont différentes thématiques (les droits et devoirs en tant que propriétaires riverain d'un cours d'eau, reconnaître les plantes invasives ... je veux faire des travaux comment faire ? etc.

La conception et l'impression de ces guides est prévu dans le projet Eau-Concert 2.

Budget prévisionnel 2019 :

**Budget prévisionnel 2019 : 13 154 € TTC.**

**Budget prévisionnel 2020 : 8 798 € TTC**

- **Acteurs économiques :**

Réalisation d'un travail de concertation et de sensibilisation des acteurs économiques des Bauges, avec la réalisation d'un guide de bonnes pratiques.

Concertation et travail de réalisation du guide par des prestataires externes.

**Concertation 2019 : 6720 € TTC.**

**Réalisation guide + édition 2020 : 5 928 € TTC**

- **Entreprises :**

En parallèle des travaux de gestion des plantes invasives, il est prévu la réalisation par un prestataire externe à des sessions de formations/sensibilisation des entreprises de TP espaces verts à la reconnaissance, et la gestion des plants invasives. Le but étant d'améliorer les pratiques sur le territoire.

**Budget prévisionnel 2019 /2020 : 2 805 € TTC / an**

## **LE PROGRAMME D'ACTION DU SMIAC EN RESUME :**

- **Des actions qui répondent : aux objectifs du DECRET digue et de la compétence GEMAPI**
- **Des actions avec subventions acquises (INTERREG ALCOTRA)**
- **Des actions répondant aux objectifs de la labellisation du Chéran en Site Rivière Sauvage**
- **Un dossier Espaces Valléen en cours d'instruction (Iles du Chéran)**
- **Des actions à financer dans un Contrat Multithématique à rédiger en 2019 pour une réalisation à partir de 2020**



### **4. Adoption d'une clé de répartition pour le calcul de la contribution des EPCI au SMIAC**

M. Le Président rappelle la clé de financement historique du SMIAC qui était basée sur la seule population INSEE de l'année.

Pour les communes pour parties sur le bassin versant, la population était proratisée selon la surface de la commune présente sur le bassin versant.

**Il s'agit du scénario 1** présenté sur le diaporama.

Cette méthode appelle une remarque de la part du Grand Annecy (courrier du 21/06/2018). Pour les communes à cheval sur le territoire du Grand Annecy, la commune de Seynod étant désormais commune déléguée d'Annecy, le prorata se fait sur les habitants de la commune nouvelle, gonflant ainsi la population de l'Agglomération sur le bassin versant.

D'autres scénarios ont été étudiés :

Cette CLE de financement impliquerait les participations des EPCI suivantes pour un budget de 518 287 € :

Population totale de 44 668 habitants (11,60€ / Habitant)

<i>Rumilly Terre de Savoie :</i>	235 347 €
<i>Grand Annecy :</i>	208 585 €

<i>Grand Chambéry :</i>	61 181 €
<i>Grand Lac :</i>	13 174 €

### Scénario 2 :

Cette méthode envisageait le fait de proratiser uniquement la population de Seynod (et non Annecy commune Nouvelle. Cela est impossible, car déjà en 2019, les statistiques INSEE ne détaillent plus la Commune de Seynod mais uniquement Annecy commune Nouvelle.

Un essai a tout de même été fait avec les données de l'INSEE 2018 de la commune de Seynod :

Cette CLE de financement impliquerait les participations des EPCI suivantes pour un budget de 518 287 € :

Population totale de 44 668 habitants (11,60€ / Habitant)

<i>Rumilly Terre de Savoie :</i>	249 268 € (+13 921 €)
<i>Grand Annecy:</i>	195 806 € (- 12 779 €)
<i>Grand Chambéry :</i>	65 416 € (+ 4 235 €)
<i>Grand Lac :</i>	7 797€ (- 5 377 €)

### Scénario 3 :

Le SMIAC a mandaté un bureau d'étude SIG pour calculer le plus précisément possible la population sur son territoire. La méthode utilisée est la proratisation de la surface du bâti sur chaque commune. Il s'agit d'une extrapolation, ne prenant pas en compte la surélévation des bâtiments à étages.

<i>Rumilly Terre de Savoie :</i>	264 342 € (+29 995 €)
<i>Grand Annecy:</i>	176 599 € (- 31 986 €)
<i>Grand Chambéry:</i>	65 416 € (+ 7 896 €)
<i>Grand Lac:</i>	7 797€ (- 4 905 €)

### Scénario 4 :

Il s'agit d'une extrapolation de la population faite par les services de la DDT suivant une base de données datant de 2015 qui permet selon l'adresse des foyers fiscaux.

Après échange avec la personne ayant développé cette méthode, il s'avère qu'elle n'a pas fait l'objet de vérifications fine, et qu'il s'agit d'une extrapolation (calcul) en partant du principe qu'il y a potentiellement plus de personnes habitants dans une maison que dans un appartement (+0,6 personne).

<i>Rumilly Terre de Savoie :</i>	265 812 € (+ 37 257 €)
<i>Grand Annecy:</i>	165 917 € (- 42 668 €)

*Grand Chambéry :*

*A calculer par les services de l'Etat 73 ??*

*Grand Lac :*

*A calculer par les services de l'Etat 73 ??*

M LACOMBE souhaiterait obtenir le mail de la DDT concernant le calcul de la population (scénario 4) pour comprendre, car il est facile d'enlever d'un côté pour augmenter de l'autre.

M. COUDIERE intervient pour expliquer le point d vue du Grand Annecy :

Du fait de la fusion de la commune de Seynod avec la commune d'Annecy commune nouvelle (actuellement 130 000 habitants), ce qui fait augmenter la population sur le bassin versant du Chéran alors qu'il s'agit de petits hameaux ruraux ou en réalité, il doit y avoir 600 à 900 habitants.

**5. Modification des statuts du syndicat intégrant le transfert de la compétence GEMAPI**

Ce point étant abordé dans un prochain comité syndical, il n'est pas abordé.

**6. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

Prochain Bureau : A déterminer

Prochain Comité Syndical :

- Débat d'Orientation Budgétaire 6/03/2019
- Vote du Budget 20/03/2019

La séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance ;

M. JEAN-LUC ROSSILLON

Le Président du SMIAC

M. SERGE PETIT



<p><b>APPEL COTISATION CONSTANT DE 518 287 €</b></p>	<p><b>Scénario 1: (Actuel)</b> Population proratisée à la superficie sur le BV (avec communes nouvelles)</p>	<p><b>Scénario 2:</b> Population proratisée à la superficie sur le BV (hors communes nouvelles)</p>	<p><b>Scénario 3:</b> Population calculée sur le Bâti cadastral</p>	<p><b>Scénario 4:</b> Population calculée par Grand Annecy</p>
<p><b>BIAIS DE LA METHODE DE CALCUL</b></p>	<p><u>Biais Calcul :</u> population de l'EPCI répartie uniformément sur le territoire</p>	<p><u>Biais Calcul :</u> population de l'EPCI répartie uniformément sur le territoire. Estimation population Seynod commune associée car absence de données INSEE depuis 2018</p>	<p><u>Biais Calcul :</u> Extrapolation de la population via la surface du bâti cadastral, ne prenant pas en compte l'élevation des bâtiments (quid des immeubles !!!)</p>	<p><u>Biais Calcul :</u> Extrapolation de la population 2015 par croisement de l'adressage &amp; Appartement / maison</p>
	<p>235 347 €</p>	<p>249 268 € (+13 921 €)</p>	<p>264 342 € (+29 995 €)</p>	<p>265 812 € (+37 257 €)</p>
	<p>208 585 €</p>	<p>195 806 € (-12 779 €)</p>	<p>176 599 € (-31 986€)</p>	<p>165 917 € (-42 668 €)</p>
	<p>61 181 €</p>	<p>65 416 € (+ 4 235 € €)</p>	<p>69 077 € (+ 7 896 €)</p>	<p>73 242,65 € (+10 058 €)</p>
	<p>13 174 €</p>	<p>7 797 € (- 5 377 €)</p>	<p>8 269 € (- 4 905 €)</p>	<p>8 767,2 € (- 4 647 €)</p>
<p>Population totale : 44 668 Hab Cotisation : 11 60 € / Hab )</p> <p>Population totale : 41 476 Hab. Cotisation : 12 50 € / Hab )</p> <p>Population totale : 39 111 Hab Cotisation : 10 625 € / Hab )</p> <p>Population totale : 37 926 Hab Cotisation : 10 500 € / Hab )</p>				

